

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-105

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1107240-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025
--

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	Direction ressources et ingénierie financière Service dette et partenariat privé	N° 2025-105

BORDEAUX - SCP HLM LE TOIT GIRONDIN - Demande de maintien de la garantie métropolitaine dans le cadre du transfert d'un emprunt pour l'acquisition d'une résidence appartenant à la SA d'HLM Mésolia Habitat - Le montant du CRD auprès de la Caisse d'Epargne de l'emprunt intégralement transféré est de 148 113,28 € au 31/12/2024 - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Caisse d'Epargne a consenti en 2005, à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Mésolia Habitat, ci-après le Cédant, un prêt d'un montant initial de 326 100 €, réaménagé en 2019. Cet emprunt a contribué au financement de la construction de 3 Logements locatifs sociaux (LLS) individuels, résidence Les Agrières, située 6 chemin des Agrières sur la commune du Taillan-Médoc et pour laquelle Bordeaux Métropole s'est porté garant.

En raison de la vente d'une partie de son patrimoine à la Société coopérative de production d'Habitations à loyer modéré (SCP d'HLM) Le Toit Girondin, ci-après le Repreneur, le Cédant a notifié la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes de ce projet de cession en vertu de l'article L443-13 alinéa 3 du code de la construction et de l'habitat.

Aussi, il est demandé au Conseil métropolitain de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie relative au prêt transféré au profit du Repreneur.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5111-4,
- VU** les articles L 443-7 alinéa 3 et L 443-13 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation,
- VU** l'article 2305 du Code civil,
- VU** la délibération métropolitaine n° 2005/0038 du 18/01/2005 garantissant l'emprunt n°1630326 souscrit par le Cédant auprès de la Caisse d'Epargne,
- VU** la délibération métropolitaine n° 2019-124 du 22/03/2019 réitérant la garantie métropolitaine, renumérotation de l'emprunt 1630326 en 5724460,
- VU** la notification de cession de patrimoine du Cédant en faveur du Repreneur, en date du 3 décembre 2024, adressée à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, ci-après la Banque,

ENTENDU le rapport de présentation

